

BY SIGNATURES - ARTECOSA

Category: [Artecosa](#)

Tag: [Enquête](#)



Compte tenu de l'ampleur que prendra la page ARTECOSA, la cousine d'ARISTOPHIL.

Cela s'impose car l'activité est importante et permet de comprendre le mécanisme de fonctionnement.

I) L'activité juridique :

- France

1) SIGNATURES - ARTECOSA :

A) La société

Nous publions la fiche de présentation de la société : [SIGNATURES](#) Il est à noter que le nom commercial est SIGNATURES depuis peu. Mais la raison sociale n'a pas changé. Ce nom de SIGNATURES est en fait le nom de la librairie de la société. La société a, selon l'article ci-dessous, été créée par

M. Philippe FONTANA le 1er février 2008 : [La spéculation sur les Manuscrits ou le scandale Aristophil](#)

B) Les dirigeants :

a) M. Luc MAZET.

Il est le PDG actuel de la société : [Luc Mazet](#) Il a également joué un rôle important dans les années 2000 dans la société ARISTOPHIL. Les autres sociétés citées dans ce lien seront étudiées un peu plus loin dans cette page.

b) Monsieur FONTANA

Monsieur FONTANA est actuellement directeur des achats. Il indique que la société ARTECOSA n'a

aucun lien avec ARISTOPHIL.

Nous notons toutefois que selon le site zoominfo, il a été responsable des achats de cette société.

[Annuaire des gens d'affaires profilés: Philippe Fontana](#)

Il a aussi été président du musée des Lettres et manuscrits et président de l'Aidac, association contrôlée par M. L'HERITIER selon un article de LIBERATION du 4 juin 2008 : [Du chiffre et des lettres](#)

Il a aussi été administrateur de la société luxembourgeoise ARTEPOLY'S contrôlée par M. L'HERITIER du 14 décembre 2004 au 23 décembre 2008. Les publications au mémorial le démontrent amplement.

L'entrée en fonction : [Artepoly's S.A., Société Anonyme.](#)

La démission : [Artepoly's S.A., Société Anonyme.](#)

Il paraît donc difficile de ne pas faire le lien entre les deux entités. Pour résumer cette partie de nos recherches, les deux dirigeants de la société sont d'anciens cadres dirigeants d'ARISTOPHIL. Ils connaissent donc parfaitement le mécanisme.

- Activité Luxembourgeoise :

Il est à noter que M. MAZET et M. FONTANA ont créé en avril 2012 une société luxembourgeoise appelée "library art fund" :

[Library Art Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.](#)

Celle-ci a été dissoute le 22 août 2013 : [RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS](#)

M. MAZET a aussi créé une autre société luxembourgeoise dénommée Library Art Fund Advisory Company le 27/04/2012 :

[Library Art Fund Advisory Company, Société à responsabilité limitée.](#)

Elle a changé de nom le 24/02/2014 pour s'appeler JL PARTNERS : [JL Partners, Société à responsabilité limitée](#) Les parts sociales ont été vendues par M. MAZET au gérant, M. Jacques de CAE le 07/04/2015 :

[JL Partners, Société à responsabilité limitée.](#)

M. Jacques DE CAE fait partie d'ARTECOSA selon VIADEO : [JACQUES de CAE](#) Cette situation est confirmée par linkedin : [Jacques De Cae](#)

2) FL AUCTION :

A) La société :

Il s'agit d'une salle des ventes volontaires. M. MAZET est co-gérant depuis le 20/08/2013 :

[Fiche entreprise : chiffres d'affaires, bilan et résultat](#)

B) Les associés :

a) M. MAZET est co-gérant depuis le 20/08/2013 :

F.L. AUCTION

b) M. FROMENTIN Philippe est gérant depuis le 19/10/2004 :

Philippe FROMENTIN

3) GALERIE DES BEAUX ARTS :

A) La société :

Elle a été créée le 07/02/2007 : [GALERIE BEAUX ARTS](#)

4) Les autres sociétés dirigées par M. MAZET :

Elles présentent moins d'intérêt car il s'agit de SCI (Société Civile Immobilière) ou de société de participation qui n'ont pas d'activité commerciale.

* SCI THECAHO : [THECAHO](#)

* SAS LA REMIGEASSE PARTICIPATIONS : [Fiche entreprise : chiffres d'affaires, bilan et résultat](#)

* SCI ARTECOSA : [Fiche entreprise : chiffres d'affaires, bilan et résultat](#)

* Belgique : elle a été créée le 20 octobre 2010. M. Luc MAZET est le représentant légal : [Les statuts de la filiale belge d'ARTECOSA](#) Le capital est détenu à 95 % par la SAS ARTECOSA FRANCE et à 5 % par M. MAZET. La société est toujours active et les actionnaires sont identiques au 25/05/2017. La situation financière n'est pas extraordinaire : [Artecosa \(SPRL\)](#)

* Suisse : elle avait également une filiale en Suisse créée en 2009 et revendue le 13 aout 2012 comme en atteste le registre des sociétés suisses :

Données du registre

Après ce tour d'horizon juridique, nous allons examiner l'activité des trois entités qui proposent soit des services soit des biens.

II) L'activité :

- France :

A) ARTECOSA

1) Les sites Internet :

- Le site de la SAS ARTECOSA :

- Le whois du site permet de constater que la SAS ARTECOSA est propriétaire du site : [Domaine](#)

bysignatures.com

Il est à noter que l'adresse www.artecosa.com existe encore mais renvoie directement sur le nouveau nom de la société.

- Les propositions de la SAS ARTECOSA : [Les propositions du site de la SAS ARTECOSA](#) Il est à noter que le site actuel contient des CGV beaucoup plus succinctes que celles remises aux clients des courtiers. On ne trouve aucune information intéressante : [Les conditions Générales de vente au 25 mai 2017](#)

- Le site Internet de la librairie de la SAS ARTECOSA :

- Le whois du site permet de constater qu'il est enregistré au nom de la société qui l'a créé : [Domaine librairiesignatures.com](http://Domaine.librairiesignatures.com)

- Les produits : nous reproduisons ci-dessous quelques catalogues des produits vendus et leur prix :

- [Le catalogue n° 10](#)
- [Le catalogue n° 12](#)
- [Le catalogue n° 6](#)
- [Le catalogue de Noël 2016](#)

Le site propose de vendre des livres, des timbres, de tableaux et de photos en pleine propriété.

2) Les ventes réalisées par les courtiers :

Les contrats proposés sont très ressemblants à ceux d'ARISTOPHIL. Une des rares différences porte sur la durée pour la préemption du bien. Le délai était de 6 mois pour ARISTOPHIL. Il est de trois mois pour ARTECOSA.

Nous publions :

- Les Conditions générales de Vente des deux sociétés : [Les Conditions Générales de Vente](#)
- Les factures : [Les factures](#)
- Les contrats de vente : [Les contrats de vente](#)

Nous publions un extrait du document présentant l'activité de la société et son volume en 2013.

*"ARTECOSA : NOS IMPLANTATIONS Zones géographiques couvertes au 1er juillet 2013
FRANCE : Alsace - Aquitaine - Auvergne - Champagne Ardenne - Ile de France Limousin -
Midi Pyrénées - Nord Pas de Calais - Normandie - Picardie Provence Alpes Côte d'Azur -
Rhône Alpes. DOM : la Réunion - Antilles ETRANGER : Belgique -Luxembourg
Siège : 32 rue Drouot à Paris 9è, à deux pas de l'hôtel des ventes
Librairie Signatures : 17 rue Jacob, Paris 6è
Filiale en Belgique*

ARTECOSA : ÉQUIPE DIRIGEANTE

Luc Mazet : 54 ans, ancien directeur général d'une société d'investissement dans les oeuvres d'arts, Il est titulaire de diplômes en Géologie et en Finances. Il a commencé sa carrière chez IBM, puis a mis en valeur ses compétences dans diverses sociétés financières.

Philippe Fontana : 41 ans, diplômé en Droit et en Histoire de l'Art, a travaillé successivement dans une galerie d'art, chez un commissaire priseur de renommée internationale et enfin comme expert et directeur des achats dans une société liée au monde de l'Art.

NDLR : On peut penser qu'il s'agit d'ARISTOPHIL.

ARTECOSA : STRATÉGIE

Poursuivre notre présence auprès des Conseillers patrimoniaux indépendant

- Devenir leur « référent ART »
- En se rapprochant d'une société de ventes volontaires : FI-auction
- Fournir un service complet dans le monde de l'art "

Nous publions le document complet : [La présentation de l'activité de la société ARTECOSA](#)

Il est à noter, page 51, que la société propose ce type de placement aux entreprises dans des conditions très différentes. Nous restituons le contenu ci-dessous :

LE CONTRAT SOCIETE :

Principe et fonctionnement identiques à celui du contrat individuel

Sortie similaire, mais avec 3 durées au choix du chef d'entreprise :

En effet le prix sera valorisé de :

- 4% par an du montant initial de la collection après une durée de garde de 3 ans
- 5,25% par an du montant initial de la collection après une durée de garde de 5 ans
- 6,5% par an du montant initial de la collection après une durée de garde de 7 ans

> cf article V des conditions générales

- Belgique :

La société est aussi présente en Belgique à l'adresse suivante : 11 Rond-Point Schumann 1040 Brussels. Le site artecosa.be a été racheté par une société sans liens en 2014. Les produits vendus en Belgique ne sont donc pas connus. On peut donc présumer qu'il s'agit des contrats français.

- Suisse :

La société n'a plus d'activité depuis 2012. Nous n'avons pu avoir d'informations sur les ventes entre 2009 et 2012.

B) FL AUCTION :

- Le site Internet :

- Le whois du site permet de constater que le registrant a créé de nombreux sites en relation avec des salles des ventes. Il ne présente pas d'intérêt pour nos recherches : Domaine bsf-commissaires-priseurs.com

- L'activité : il s'agit d'une salle des ventes. Elle effectue des ventes de lettres anciennes comme le montre la vente du 20 mars 2017 : bsf-commissaires-priseurs.com.

Mais pas seulement : bsf-commissaires-priseurs.com.

C) GALERIE DES BEAUX ARTS :

- Le site Internet :

- Le whois du site permet de constater que le site appartient à la société :: Domaine galeriebeauxarts.fr

- L'activité : nous publions la page concept du site de la société : [Le concept de la société](#)

Nous reproduisons quelques extraits :

POURQUOI ON L'AIME :

Galerie Beaux Arts accompagne les entreprises pour valoriser, embellir et moderniser leurs locaux. Nous apportons une solution innovante et efficace en permettant aux professionnels de se constituer une collection sans utiliser leur trésorerie.

CONCEPT :

Nous mettons à disposition un catalogue en ligne de créations contemporaines sélectionnées par des professionnels ; conseillers artistiques, agents et galeristes. Notre équipe référence les artistes et leurs œuvres selon plusieurs critères dont la créativité, la technique, le sens de l'innovation, le potentiel de valorisation... Nous vous aidons à concrétiser votre projet d'acquisition d'œuvres d'art ; constitution du dossier, choix d'une assurance, financement adapté.

Vous pourrez découvrir ses propositions avec ce lien : [Galerie beaux arts](#) On reste dans l'art avec des produits différents d'ARTECOSA sauf sur les photographies tchèques. Nous publions les

propositions de la société.

Les oeuvres vendues :

- [Les dessins](#)
- [Les photographies](#)
- [Les sculptures](#)

Les artistes :

- [Les artistes](#)

Nous avons trouvé sur un site les propositions de la société. Nous les reproduisons ci-dessous :

- [La location des tableaux](#)

Par ailleurs, le diaporama de 26 pages donne une idée des produits et des propositions de la société.

- [Le diaporama de la société](#)

Pour conclure cette recherche, nous avons une activité touchant au domaine de l'art dans des formules qui demandent de la prudence. Vous trouverez nos conseils : nous conseillons aux consommateurs la plus grande prudence. En effet, l'étude des dossiers que nous avons traités dans le cadre de l'affaire ARISTOPHIL montre les faiblesses de ce type de placement :

1. Le prix de vente inclut TOUJOURS les frais de la société, les commissions aux courtiers, les bénéfices. Si vous achetez une indivision à 30 000 € ou des oeuvres en pleine propriété, le prix réel des produits peut par exemple n'être que de 10 000 € (l'avocat de la société ARISTOPHIL l'a reconnu dans le reportage de 7 à 8 sur la société ARISTOPHIL consultable sur la page de ce site "ARISTOPHIL : La liquidation judiciaire du 5 aout 2015")
2. Il s'agit de micro marchés. La revente ne sera jamais facile ni rapide sauf forte perte.
3. L'expérience montre qu'il est très difficile de sortir d'une indivision. Cela peut couter cher et durer longtemps.
4. La valeur des œuvres proposées doit pouvoir être vérifiée par un expert indépendant. Vous pouvez aussi utiliser Google. Les résultats sont souvent intéressants.
5. En cas de redressement judiciaire, tout est bloqué. Vous ne pourrez plus être réglé si vos contrats sont finis...
6. Le réseau des courtiers est rémunéré par les sociétés. Vous ignorez donc combien il a touché. Il peut avoir un grand intérêt à vous convaincre. Si vous signez un contrat, exigez qu'il indique par ECRIT, le % de sa commission. En cas de refus, ne signez pas. Par ailleurs, exigez de percevoir annuellement les intérêts. N'attendez pas 5 ans. Si le contrat est venu à terme, réfléchissez bien avant de réinvestir cette somme.

7. Les rendements de plus de 3 % sont quasiment impossibles au vu de l'inflation. La plus grande prudence est de mise si ce % est dépassé.
8. Soyez méfiants si la société utilise des moyens publicitaires hors normes. Outre que vous payez cette publicité, cela peut servir à donner une fausse impression de la société. L'organisation de manifestations hors de proportions avec le produit est aussi un bon signe... C'est aussi vous qui payez tout cela !

En conclusion,

Il s'agit de produits dits "atypiques". Nous vous déconseillons de dépasser 5 % de votre épargne.

